

## Compte rendu de séance Séance du 11 Mars 2022

L'an 2022 et le 11 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

**Présents** : Mmes : BERCHOT Arlette, GOARIN Elisabeth, GUILLON Monika, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DEPOILLY Mélanie à Mme LENORMAND Hélène, M. PELLETIER Stéphane à M. GIRARD Didier

Absent(s) : Mmes : BOURDEL Christine, HENRION Valérie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 07/03/2022

**Date d'affichage** : 07/03/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LENORMAND Hélène

### **Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

D\_2022\_02\_01 - Approbation du rapport de la CLECT

D\_2022\_02\_02 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

D\_2022\_02\_03 - Autorisation au Maire pour convention avec La Poste et modifier les horaires

D\_2022\_02\_04 - Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire

### **Approbation du rapport de la CLECT**

**réf : D 2022 02 01 - Approbation du rapport de la CLECT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment son article 1609 *nonies C* ;

**Vu** les statuts de Seine Normandie Agglomération ;

**Vu** le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 16 décembre 2021, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 27 décembre 2021 ;

**Vu** le rapport de présentation du Maire ;

**Considérant** que le rapport de la commission locale des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le rapport en date du 16 décembre 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 18/03/2022

et publication ou notification  
du : 18/03/2022

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**réf : D 2022 02 02 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Préambule :** Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- Compte 2051 : 6 500 euros TTC pour les logiciels
- Compte 2152 : 2 105 euros TTC pour les illuminations de Noël
- Compte 21312 : 10 050 euros TTC pour les travaux de l'école

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**Article 1 :** annule et remplace la délibération du 14/01/2022,

**Article 2 :** de voter ces investissements avant le vote du budget,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ses investissements.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 18/03/2022

et publication ou notification  
du : 18/03/2022

**Autorisation au Maire pour convention avec La Poste et modifier les horaires**

**réf : D 2022 02 03 - Autorisation au Maire pour convention avec La Poste et modifier les horaires**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec La Poste concernant la modification des horaires d'ouverture au 14/03/2022, passant ainsi aux suivants :

- L, Ma, J : 14h30-17h30
- S : 10h30-12h30

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 18/03/2022

et publication ou notification  
du : 18/03/2022

**Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire**

**réf : D 2022 02 04 - Demande de subvention pour la création d'un restaurant scolaire**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Travaux	1 360 123.16 €
- Honoraires, études...	143 027.00 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>1 503 150.16 €</b>
T.V.A. 20 %	300 630.03 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>1 803 780.19 €</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention Préfecture	676 417.57 €
- Subvention CD27	520 089.96 €
- Subvention SNA	6 000.00 €
- Capitaux empruntés	150 000.00 €
- Capitaux propres	150 642.63 €
- TVA	300 630.03 €
	-----
<b><u>SOIT UN TOTAL DE</u></b>	<b><u>1 803 780.19 €</u></b>

Une estimation du coût global des travaux spécifiques à la chaudière présente les chiffres suivants :

- Travaux	83 575.00 €
- Honoraires, études...	9 600.00 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>93 175.00 €</b>
T.V.A. 20 %	18 635.00 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>111 810.00 €</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention SIEGE	74 540.00 €
- Capitaux propres	18 635.00 €
- TVA	18 635.00 €
	-----
<b><u>SOIT UN TOTAL DE</u></b>	<b><u>111 810.00 €</u></b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat au titre du DSIL une subvention pour l'année 2022,
- **SOLLICITE** du Département une subvention pour l'année 2022,
- **SOLLICITE** de la SNA une subvention pour l'année 2022,
- **SOLLICITE** du SIEGE une subvention pour l'année 2022,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 18/03/2022

et publication ou notification

du : 18/03/2022

### **Complément de compte-rendu :**

Le compte-rendu de séance du 14/01/2022 est approuvé à l'unanimité

#### **Points de la séance**

##### **a) Point travaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de l'ancienne gare seront terminés après l'engazonnement. Les travaux concernant les sanitaires de l'école maternelle sont terminés. Le placard de la cantine a été commandé mais nous n'avons pas encore de date arrêtée pour la réalisation des travaux en raison d'un retard sur l'approvisionnement en bois).

#### **Informations et questions diverses.**

Séance levée à: 22:10

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.